

ISSY URBAN TRAIL 5^{ème} édition

- REGLEMENT -

1^{er} février 2020

L'inscription à l'Issy Urban Trail implique la connaissance et le respect du règlement ci-dessous.

1. EPREUVE

« L'Issy Urban Trail » est une épreuve urbaine de nuit organisée par l'association « Issy Triathlon ». Il s'agit d'une course à pied chronométrée, empruntant exclusivement les trottoirs et espaces verts de la ville d'Issy-les-Moulineaux.

L'Issy Urban Trail propose 6 épreuves :

Marche S, Marche M, Urban Trail S, Urban Trail M, Urban Trail XL et Urban Relais

- Distance S : environ 10 km,
- Distance M : environ 17,5 km,
- Distance XL : environ 30 km,
- Distance Relais : environ 17,5 + 12,5 km.

Les départs se situent sur l'île St-Germain (grande pelouse écurie), et l'arrivée au Palais des Sports Robert Charpentier.

Il y a 2 boucles : une de 10 km (jaune) et une de 17,5 km (bleu), et une liaison boucles de 2,5 km (retour Palais Des Sports - Ile St Germain) pour le XL et le Relais.

Pour l'Urban Trail XL : on fait d'abord la boucle bleue, + la liaison boucles, puis la boucle jaune.

Pour l'Urban Relais : le 1^{er} relais fait la boucle bleue, le 2^{ème} fait, depuis les tentes relais, la liaison boucles, puis la boucle jaune. Le passage de relais se fait par la seule transmission du dossard au niveau des tentes « RELAIS ».

Le Trail se déroulera en une seule étape, à allure libre.

Les départs (**horaires donnés à titre indicatif**, susceptible de légères modifications, en attente des validations par les autorités compétentes)

- **20h30** Départ de l'Urban Trail XL et de l'Urban Relais
- **21h00** Départ de l'Urban Trail S et de la Marche S et M
- **21h15** Départ de l'Urban Trail M

Estimations :

- **21h38** Arrivée du premier trailer Urban S
- **22h30** Arrivée du premier trailer Urban M et Marche S
- **22h50** Arrivée du premier Marche M
- **23h00** Arrivée du premier Urban Relais
- **23h15** Arrivée du premier trailer Urban XL
- **00h15** Fin des courses

Le temps limite pour l'Urban Trail XL et Relais est de 3h45 (soit minuit et quart). IL FAUT IMPÉRATIVEMENT avoir dépassé la zone « **Relais** » **AVANT 22H45** situé au 17ème km (Palais des Sports) sous peine d'être arrêté définitivement.

2. PARTICIPATION

Les Urban Trail S, M, Relais et Marche : ouverts à toute personne, homme ou femme, **née en 2004 ou avant** (catégories cadets à vétérans), licenciée ou non.

Pour l'Urban Trail XL : ouvert à toute personne, homme ou femme, **née en 2002 ou avant** (catégories juniors à vétérans), licenciée ou non.

3. TRAIL EN SEMI-SUFFISANCE

L'Issy Urban Trail se court de nuit et en semi-suffisance.

Pour l'Urban Trail XL, un ravitaillement en eau sera mis à disposition des coureurs (pas de gobelet fourni par l'organisation). Des points d'eau seront accessibles sur certains points du parcours.

Cependant chaque coureur de l'Urban Trail XL devra s'assurer d'avoir un minimum de 250ml d'eau au départ (pour les autres formats de course pas d'obligation).

Toute forme d'accompagnement est formellement interdite sur la totalité du parcours.

4. CERTIFICATS MEDICAUX

C'est une condition obligatoire pour participer à une compétition.

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, l'organisateur s'assurera, au regard de l'article L.231-3 du Code du Sport, que pour la saison 2019-2020, les participant(e)s sont :

- titulaires d'une Licence Athlé Compétition, d'une Licence Athlé Entreprise, d'une Licence Athlé Running (Santé Loisirs option « Running ») ou d'un pass J'aime courir délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme;

- ou titulaires d'une Licence sportive au sens de l'article L.131-6 du code du sport délivrée par une fédération uniquement agréée et sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport **en compétition**;

- ou titulaires d'une Licence délivrée par la Fédération Française de Triathlon, la Fédération Française de Course d'orientation, ou la Fédération Française de pentathlon moderne ;

Les autres participant(e)s, doivent présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport **en compétition** ou de la course à pied **en compétition**, datant de moins d'un an au jour de l'épreuve, ou sa photocopie. Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical.

Les participant(e)s licenciés de la Fédération Française d'Athlétisme devront impérativement joindre la photocopie de la licence ou du pass J'aime courir 2019-2020.

Rappel : La validité de la licence ou du certificat médical s'entend le jour de l'épreuve.

Les inscriptions par Internet seront validées par les organisateurs dès la réception des documents demandés.

ATTENTION : La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical par sa présentation directe ou la présentation d'une licence sportive acceptée.

5. CONDITIONS D'INSCRIPTION

Le montant de l'inscription est fixé

	<i>Marche/Urban Trail S</i>	<i>Marche/Urban Trail M</i>	<i>Urban Trail XL/Relais</i>
Jusqu'au 13 déc. 2019	14 euros	19 euros	30 euros
Du 14 déc. 2019 au 15 janv. 2020	18 euros	23 euros	35 euros
Du 16 janv. au 31 janv. 2020	20 euros	25 euros	38 euros

Les inscriptions se font à partir du site Internet de l'Issy Urban Trail, www.issytriathlon.com/iut

Le justificatif (certificat ou licence) peut être téléchargé lors de l'inscription, ou à posteriori dans votre espace coureur après inscription. La date limite de téléchargement du justificatif est le jeudi 30 janvier minuit, pour un envoi postal, la date est fixée au 25 janvier 2020. Passé ce délai, le justificatif devra être apporté au retrait du dossard à partir du vendredi 31 janvier 12h au Palais des Sports Robert Charpentier, 6 boulevard des Frères Voisins, 92130 Issy les Moulineaux.

L'envoi postal devra être adressé à « **Issy Triathlon, Issy Urban Trail, 6 avenue Jean Jaurès 92130 Issy-les-Moulineaux** ».

Droits d'inscription (aucune inscription et modification ne seront prises par téléphone).

Mode de paiement : voire la page d'inscription sur www.issytriathlon.com/iut

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit.

Aucun transfert d'inscription n'est pris en charge l'organisation pour quelque motif que ce soit. Pour toute volonté de transfert il faut contacter notre partenaire SWIKA www.swika.co.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

La signature parentale pour les mineurs est obligatoire pour leur participation à l'Urban Trail M et Urban Relais.

Inscriptions en ligne : elles seront closes au plus tard le jeudi 30 janvier 2020 minuit ou dès 2000 inscrits. La liste des inscrits sera consultable sur le site internet de la course.

Pas d'inscription possible sur place.

6. EQUIPEMENT POUR LE TRAIL

Il est OBLIGATOIRE d'avoir une frontale, ou éventuellement une pectorale (en état de fonctionner) et un brassard auto réfléchissant (sous peine d'être disqualifié).

Le trail ne proposant qu'un point de ravitaillement pendant la course il est fortement préconisé d'avoir un sac à dos avec un bidon contenant 250 ml d'eau minimum, 1 gobelet personnel 15 cl ou un bidon, des gels, une pièce d'identité ...

7. REMISE DES DOSSARDS

Les dossards seront à retirer sur présentation d'une pièce d'identité au Palais des Sports Robert Charpentier, 4/6 boulevard des Frères Voisins, 92130 Issy les Moulineaux de :

- le vendredi 31 janvier 2020 de 12h à 20h
- le samedi 1er février 2020 de 9h à 19h30.
- PAS de retrait de dossard sur place au départ sur l'Ile Saint Germain.
- Le dossard d'un tiers peut être retiré avec une copie de sa carte d'identité et une procuration autorisant le retrait.

Le bureau des litiges pourra effectuer des modifications jusqu'à 17h00.

La participation aux épreuves nécessite le port du dossard fixé sur la poitrine par 4 épingles. **Le dossard doit être porté sur la poitrine ou sur le ventre et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course.** Il ne devra en aucun cas être réduit, découpé, plié sous peine de disqualification. Il doit donc être toujours positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac ou une jambe. Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni cachés.

8. CHRONOMETRAGE

Un système de chronométrage par puce électronique sera utilisé. Chaque concurrent disposera d'une puce à **fixer aux lacets de la chaussure**, et qui devra être **restituée à l'arrivée**. En cas d'abandon merci de ramener la puce à l'arrivée ou de la déposer ou l'envoyer à Issy Triathlon au 6 avenue Jean Jaurès 92130 Issy les Moulineaux.

Merci de ne pas échanger vos puces sous peine de fausser les résultats des courses (chaque puce est attribuée à une personne et à une course spécifique).

PAS DE PUCE = PAS DE TEMPS.

9. SECURITE du PARCOURS

Le coureur s'engage à **n'emprunter que le parcours balisé et les trottoirs.** Des signaleurs seront présents pour assurer la sécurité aux points sensibles.

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et ne sera en aucun cas prioritaire sur un véhicule.

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours à tout moment.

10. ENVIRONNEMENT

Une attention particulière à la propreté des sites et du parcours sera portée par l'ensemble des acteurs, coureurs et bénévoles. Les emballages vides (gels, barres, boissons etc.) devront être déposés dans les poubelles mises à disposition sur les différents sites du parcours. Chaque coureur veillera donc à conserver ses déchets jusqu'à l'arrivée.

11. ASSURANCE

Responsabilité civile : conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants aux courses « Issy Urban Trail ».

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liées à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident.

12. SERVICE MEDICAL

Une antenne médicale sera sur place pendant le déroulement de la manifestation, elle peut décider à tout moment de la mise hors course d'un concurrent pour raison médicale.

13. DROITS A L'IMAGE

« J'autorise expressément les organisateurs « Issy Urban Trail », ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation à l'Issy Urban Trail, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée ».

14. ANNULATION COURSE

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

15. Soutenir l'association HORAISON

L'association Horaison est une association de loi 1901 ayant pour but de favoriser l'insertion et l'inclusion des personnes en situation de handicap ou isolées. A travers ces actions de sensibilisation notamment auprès du jeune public, Horaison informe et accompagne afin que le mot différence soit une richesse et non un frein ou une exclusion. D'autres actions d'Horaison permettent de favoriser la mixité sociale.

16. RECOMPENSES

L'organisation remettra des lots aux 3 premiers et premières des courses Urban Trail S, Urban Trail M et Urban Trail XL, et aux 3 premiers de l'Urban relais (toutes catégories et sexes confondus).

Toute personne absente lors du podium ne pourra récupérer a posteriori son lot (un tiers ne peut récupérer le lot à sa place).

16. ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'inscription d'un(e) participant(e) atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement 2020 et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.

www.issytriathlon.com/iut